

Paris, le 19 avril 2011,

Perturbateurs Endocriniens : les pouvoirs publics doivent agir sans attendre.

L'INSERM a procédé à une analyse exhaustive de la littérature sur la base de 1200 articles pour 5 familles de perturbateurs endocriniens. Ceci montre que l'on dispose aujourd'hui de nombreuses données expérimentales sur les perturbateurs endocriniens qui permettent de prendre des décisions fondées sur la science pour protéger la population.[1]

Les données humaines sont moins nombreuses que les données chez l'animal. Ceci étant, elles existent. Par exemple, la veille scientifique faite par le RES à partir de la base de données Medline depuis Mai 2009 pour le Bisphénol A montre que sur 121 études, 119 (95,20 %) montrent des effets 76 chez l'animal et 43 chez l'homme (Effets sanitaires : 21 ; effets sur cellules in vitro: 22).

Si du point de vue de la certitude scientifique, des connaissances nouvelles sont peut-être souhaitables, le degré de connaissance sur la toxicité des perturbateurs endocriniens, et surtout sur leur mode d'action spécifique, est tel aujourd'hui que l'attentisme des pouvoirs publics n'est pas acceptable. Il faut rappeler en effet qu'avec les perturbateurs endocriniens, ce n'est plus « la dose qui fait le poison », mais c'est « la période qui fait le poison », c'est-à-dire que la période de gestation est la période critique et que cette exposition de l'enfant avant sa naissance fera sentir ses effets lorsqu'il aura atteint l'âge adulte, mais aussi qu'elle affectera ses descendants.

La récente publication par l'équipe du Professeur Sultan à Montpellier sur les malformations observées chez les petits-enfants des femmes ayant été exposées au Distilbène apporte une confirmation de ce fait. Elle confirme que les effets observés chez l'animal permettent de prévoir les effets chez l'homme.

Le RES demande que les Perturbateurs Endocriniens soient reconnus en tant que tels par la classification de l'Union Européenne et que l'exposition humaine soit réduite au maximum.

La déclaration du Ministre de la Santé, repoussant encore à la fin de l'année toute décision, engage à l'avenir sa responsabilité vis-à-vis des victimes.

[1]. [Communiqué de Presse - INSERM - Reproduction et environnement - 14/04/2011](#)

RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE
148 Rue Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
75010 Paris
<http://www.reseau-environnement-sante.fr>

Contacts :

- André Cicoella, Président et porte-parole du RES, 06 35 57 16 82
- Soléane Duplan, Coordinatrice du RES, 06 70 07 84 87